

Le Premier Ministre

Paris, le - 5 JAN. 2020

Chère Madame la Sénatrice,

Par courrier en date du 23 octobre 2020, vous avez bien voulu attirer mon attention sur les enjeux de protection des libertés individuelles et de souveraineté nationale soulevés par l'application de suivi des contacts TousAntiCovid. Vous m'interpellez par ailleurs sur le sujet de la plateforme Health Data Hub hébergée par Microsoft.

Je tiens tout d'abord à rappeler que l'application TousAntiCovid n'a aucun lien avec la plateforme Health Data Hub. Les données collectées par l'application n'alimentent pas le Health Data Hub.

L'application TousAntiCovid a été conçue pour apporter le plus haut niveau de sécurité possible et se conformer au principe de minimisation des données utilisées. L'application a été développée sous contrôle de la CNIL afin de garantir la protection des données personnelles des utilisateurs de l'application. La CNIL a rendu deux avis avant le lancement de la première application de StopCovid, puis a effectué des contrôles sur place et sur pièces les 24 et 25 juin. La mise à jour de l'application le 26 juin (version 1.1) a permis de mettre en conformité l'application avec les exigences de la CNIL. L'application TousAntiCovid, qui est techniquement une mise à jour de StopCovid (version 2.0) et dont la fonctionnalité de suivi des contacts est identique, a donc été complètement validée par la CNIL. Cette autorité poursuit ses contrôles, le dernier ayant eu lieu en novembre 2020.

.../...

Madame Catherine MORIN-DESAILLY
Sénatrice de la Seine-Maritime
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Par ailleurs, TousAntiCovid est une application souveraine, hébergée par la société Outscale. Pour garantir sa souveraineté et assurer la meilleure protection des données, la France a fait le choix de développer sa propre application, sans s'appuyer sur la technologie proposée par Apple et Google. Le développement de l'application a été piloté par un établissement public, l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA), avec l'aide de plusieurs entreprises et start-ups françaises. Ce choix d'une solution souveraine nous permet de garantir la sécurité des données de santé, seul prestataire d'hébergement qualifié SecNumCloud par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Cela permet aussi de conserver l'autorité de l'Etat sur les choix technologiques. En choisissant un modèle dit « centralisé », nous avons accès à certaines données agrégées, notamment le nombre de notifications envoyées, qui permettent d'évaluer et d'améliorer le fonctionnement de l'application.

En l'état de connaissances et du contexte national, le Gouvernement considère en outre que l'architecture dite centralisée offre davantage de garanties et de sécurité, par rapport à un modèle prétendument décentralisé. Elle permet d'éviter qu'un serveur ne collecte la liste des personnes testées positives (même de façon anonyme).

L'application TousAntiCovid a été développée dans le même cadre contractuel et financier que StopCovid. L'application StopCovid a été développée dans un premier temps sur la base d'un engagement volontaire de différents acteurs à titre *pro bono*. Par la suite, le ministère des solidarités et de la santé a passé un accord-cadre avec l'INRIA, et un accord de consortium a été passé entre l'INRIA et des acteurs privés. Dans ce cadre, Lunabee Studio poursuit le développement de l'application mobile et l'hébergement du serveur de l'application est assuré par la société Outscale. Pour la maintenance de l'application, une mise en concurrence est cours pour prendre la suite du mécénat de compétences assuré par Capgemini jusqu'à la fin de la procédure.

En ce qui concerne le coût de l'application, le forfait mensuel moyen de l'ensemble des besoins de financement est fixé par l'accord-cadre passé entre le ministère des solidarités et de la santé et l'INRIA. Sur la période allant du 2 juin 2020 à fin septembre 2020, du fait de l'implication *pro bono publico* de Capgemini, les montants plafonds correspondent aux prestations effectivement mobilisées pour la maintenance technique et s'élèvent à 86 000€, dont 40 000€ d'hébergement, 40 000€ pour les mises à jour de l'application et 6 000€ d'abonnements techniques. Depuis septembre, le forfait mensuel hors taxe s'élève à 186 000€. Ce forfait correspond à 40 000€ pour l'hébergement, 30 000€ pour les mises à jour de l'application, 60 000€ pour l'infogérance et la maintenance, 50 000€ pour le support aux utilisateurs et 6 000€ d'abonnements techniques. A ces besoins de financement liés à la maintenance technique à proprement parler de l'application, il faut ajouter le besoin de financement dédié à l'adoption de l'application, fixé à 30 000 euros HT par mois.

Ces coûts sont à mettre en regard de l'utilité de l'application, qui est devenue dans les dernières semaines un outil important de la lutte contre l'épidémie mais aussi d'information, d'accompagnement et de sensibilisation des citoyens. A ce jour plus de 9 000 000 personnes ont activé l'application, plus de 46 600 personnes se sont déclarées positives et plus de 11 700 notifications d'alerte ont été envoyées. Le nombre d'utilisateurs continue d'augmenter à un rythme soutenu, améliorant encore l'efficacité de l'application.

.../...

En outre, le coût de TousAntiCovid est très inférieur aux coûts des applications développées par nos voisins européens. A titre de comparaison, l'application allemande Corona Warn App a coûté 20 millions d'euros pour son développement, à quoi s'ajoutent 2,5 millions à 3,5 millions d'euros par mois pour son exploitation. L'application allemande pourrait ainsi coûter au total 69 millions d'euros d'ici fin 2021, selon le ministère fédéral des finances.

La question de la plateforme Health Data Hub est différente de celle de TousAntiCovid. Il s'agit d'un entrepôt des données de santé pseudonymisées, dont le but est d'être exploité à des fins de recherche. La plateforme a été rendue opérationnelle en avril 2020 et son hébergement a alors été confié à Microsoft. Les évolutions récentes, aussi bien légales que techniques, ont poussé le Gouvernement à explorer la possibilité d'un transfert de l'hébergement du Health Data Hub vers une autre solution d'hébergement. Ce transfert ne saurait cependant se faire sans délai.

J'ai par ailleurs transmis votre correspondance à Monsieur Olivier VERAN, ministre des solidarités et de la santé, et à Monsieur Cédric O, secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques, afin qu'ils puissent au besoin vous tenir au courant des évolutions de ce sujet.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de mes respectueux hommages.

et de mes meilleurs vœux.



Jean CASTEX